

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 SEPTEMBRE 2024

COMMUNE DE PRUINES, AVEYRON.

- Les conseillers municipaux abordent la question de l'installation des poubelles et du TRAVAIL à ferrer les bœufs à l'entrée du village en direction de Nauviale.
- Il est convenu de se rendre sur place pour apprécier comment procéder.
- Monsieur Claude Merlet et Madame Sylvie Vielle ont rendu visite à monsieur Julien CHINCHOLLE et à Madame Noémie HUGUET afin de savoir ce qu'ils comptent faire comme aménagement en bordure de leur propriété pour pouvoir organiser l'installation des poubelles et du travail à ferrer.
- Les propriétaires ont dans l'intention d'édifier un muret.

- Concernant le Plan local d'urbanisme intercommunal, monsieur le maire informe le conseil-municipal que Madame Marine FARBOS responsable du service d'urbanisme de la communauté des communes de Consques-Marcillac est venue apposer une affiche réglementaire concernant la prochaine enquête publique.

- Monsieur le maire, Christian POUGET, informe qu'une famille ayant deux jeunes enfants exerçant la profession de paysans-boulangers, cultivant des céréales pour ensuite faire du pain, désire acheter la propriété de feu Monsieur Urbain Cabrol. Mais l'installation de cette jeune famille est suspendue à la décision de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural, (SAFER), car un autre agriculteur est également intéressé par l'acquisition de cette propriété.

- Dans le cadre des travaux de réaménagement du village l'adoption d'une délibération modificative budgétaire est nécessaire afin de ventiler les sommes relevant de la dite opération et celles relevant de la réfection de la route départementale.

- Une seconde délibération modificative budgétaire est également nécessaire afin d'abonder LE compte 673 relatif à la gestion de la régie d'un montant de 20 euros.

- Les conseillers font état de l'obtention de subvention de l'agence de l'eau et de la complexité de la procédure pour obtenir le versement de celle-ci.

- Les conseillers font état de leur approbation quant à la régularisation foncière au lieudit : « Le Poujol », où la route existante dans les faits ne correspond pas à son implantation cadastrale. Régularisation rendue indispensable dans le cadre de la vente de la propriété de Feu Monsieur Urbain CABROL.

- Concernant l'épicerie, Madame Sylvie Vielle informe le conseil-municipal que suite à une rencontre avec les membres de l'association : « A deux Pas » il lui a été demandé si la mairie aurait un plan d'implantation du réseau du plancher chauffant

- Monsieur le Maire, Christian POUGET, indique qu'il a trouvé la raison du dysfonctionnement constaté dans une partie du réseau électrique de l'épicerie. Rien de bien grave.
- Un devis sera demandé à Monsieur Marvin CASPAR, électricien, installé rue Lou Barry, pour remettre tout en ordre.

La date du prochain conseil est fixée au : 15 octobre à 20h30.

Le Maire,
Christian POUGET

Le secrétaire de séance
Claude Merlet.

